

Conseil Municipal du lundi 27 juin 2022

Espace Culturel Capellia, Salle Piaf - 19 h

COMPTE RENDU SOMMAIRE

PREND ACTE DES DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE AU TITRE DES COMPETENCES QUI LUI SONT DELEGUEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL (ARTICLES L 2122-22 et L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES)

DONNE un accord de principe à l'adhésion au Centre de Supervision Urbain (CSU) de Nantes Métropole.

PREND ACTE du bilan 2021 de la formation des élus locaux.

APPROUVE le remboursement de frais à un agent.

APPROUVE le programme d'action foncière – habitat : entre la ville et Nantes métropole concernant le bien cadastré AN 540 au 23 rue des Noieries .

APPROUVE la convention SAFER avec la Pays de Loire pour la rétrocession à la Ville de l'ensemble foncier bois et cheminements à la Coutancière issus de la préemption LESCOUPE

PREND ACTE du bilan de l'action foncière de la Ville 2021.

ADOpte la rétrocession de terrain à Nantes Métropole de la ZAC Malabry.

APPROUVE la proposition de la convention du balisage du sentier VTT.

APPROUVE le renouvellement de la convention d'accès au droit avec Nantes Métropole.

ADOpte la mise à jour du réglementaire intérieur des services municipaux destinés aux enfants âgés de 3 à 11 ans.

APPROUVE les modifications relatives au fonctionnement de la commission d'attribution des places en crèche.

APPROUVE la mise à jour du règlement de fonctionnement des Établissements d'accueil du jeune enfant.

APPROUVE la demande de subvention CAF dans le cadre du plan crèche pour le multi-accueil « Il était une fois ... »

APPROUVE le renouvellement la convention avec l'OMCRI

APPROUVE le renouvellement de la convention avec l'Atelier des initiatives.

APPROUVE la modification d'un tarif de spectacle, saison artistique 2022-2023 de Capellia

APPROUVE l'attribution d'une subvention exceptionnelle pour l'organisation de la FEF Futsal Champions league sur le territoire de la Chapelle sur Erdre

APPROUVE l'abattement spécial de 30 % à la base sur la taxe foncière des propriétés bâties pour les biens faisant l'objet d'un Bail réel Solidaire (BSR)

APPROUVE l'actualisation des tarifs de la TLPE au 1^{er} janvier 2023

APPROUVE le compte de Gestion 2021 du budget principal de la ville.

APPROUVE le compte administratif 2021 du budget principal de la ville

DÉCIDE l'affectation du résultat 2021 du budget principal Ville.

APPROUVE le budget supplémentaire supplémentaire 2022 du budget principal Ville.

APPROUVE le provisionnement des Comptes Épargnes temps (CET) via le compte 1068, le budget principale Ville.

APPROUVE l'approbation du compte de Gestion 2021 du budget annexe de Capellia

APPROUVE l'approbation du Compte Administratif 2021 du budget annexe de Capellia

DÉCIDE l'affectation du résultat 2021 du budget annexe de Capellia

APPROUVE le budget supplémentaire 2022 du budget annexe de Capellia

APPROUVE la clôture du budget annexe Capellia au 31 décembre 2022.

APPROUVE la gratification des stagiaires de l'enseignement (stage d'une durée égale ou supérieur à 2 mois)

APPROUVE la modification du tableau des effectifs.

ÉMET un vœu en soutien à la situation à la Palestine et au camp de Jenine.

Fait La Chapelle-sur-Erdre, le 28 juin 2022

**Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur Général des Services,**

Philippe GRANDJEAN

